

mulgation du Décret érigeant le diocèse de Pembroke, et de notre installation comme son premier titulaire.

2o En vertu d'indults datés du 17 mai dernier, nous continuons à tous les prêtres du diocèse les facultés et pouvoirs que nous leur avons accordés comme Vicaire Apostolique.

3o Du 22 septembre au 22 octobre, nous ordonnons de réciter au saint sacrifice de la messe, quand les rubriques le permettront, l'oraison *Deus cujus misericordiae non est numerus* ; et du 22 octobre au 22 novembre, l'oraison du Saint-Esprit : *Deus cui omne cor patet*.

Sera le présent mandement, lu au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Pembroke, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire, le 1er septembre 1898.

† N.-ZÉPHIRIN, ÉVÊQUE DE PEMBROKE.

Par Mandement de Monseigneur,

J.-A. FRENCH, ptre., secrétaire.

**Eglises, chapelles et autres constructions faites
dans le vicariat depuis sa fondation**

le 11 juillet 1882

Dans les missions sauvages :

CHAPELLES NOUVELLES :

Tête du lac Témiscamingue.....Bois.
Longue-Pointe....."
Good Hope (Baie James)....."
Grassey lake....."